

REPUBLICQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

AF/AA.



SOMMAIRE :

Décret chargeant Mr.ATAKOUN Félicien, Secrétaire Général Adjoint du Conseil des Ministres d'assurer l'intérim du Secrétaire Général du Conseil des Ministres pendant le congé administratif du titulaire.

() SECRETS DU PREMIER MINISTRE

/)NNEE 1960 -I- N° 103 /PCM/SG

LE PREMIER MINISTRE,

VU le Décret n° 23/PCM du 14 Février 1959 créant et organisant le Secrétariat Général du Conseil des Ministres, notamment en ses articles 3 et 7 ;

VU la Décision n°66/PCM du 15 Juin 1960 accordant un congé administratif annuel de deux mois à Mr. CONSO, Secrétaire Général du Conseil des Ministres;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

() SECRÊTE :

ARTICLE 1er.— Mr. ATAKOUN Félicien, Secrétaire Général Adjoint du Conseil des Ministres est chargé d'assurer l'intérim du Secrétaire Général du Conseil des Ministres, pendant l'absence de Mr. CONSO Secrétaire Général, titulaire d'un congé administratif annuel de deux mois.

ARTICLE 2.— Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO_NOVO, le 27 JUILLET 1960

AMPLIATIONS :
P.C.M. 15
HAUSSAIRE 1
MINISTRES 12
TRESOR 1
C.F. 1
ASS.LEGISL. 2
S.G.C.M. 3
Intéressés 2
J.O.R.D. 1

H. MAGA